

Le professeur a-t-il un sexe ?

Les débats autour de la présence d'hommes dans l'enseignement secondaire féminin, 1840-1880.

Paru dans *CLIO*, N°4-1996

<http://clio.revues.org/document445.html>

Instituteur a un féminin, professeur n'en a pas. (Déclaration d'un professeur homme en 1845)¹

La première de toutes [les innovations à faire], et qui permettraient des améliorations actuellement impossibles, ce serait de ne confier l'enseignement des femmes qu'à des femmes elles-mêmes. (Josephine Bachellery en 1839)²

Deux images fortes accompagnent généralement l'éducation féminine bourgeoise du dix-neuvième siècle : la sœur enseignante et la mère éduquant sa fille. L'enseignement des demoiselles semble être une affaire de femmes. Les historiens ont d'ailleurs renforcé cette idée par leurs analyses qui, en s'attachant aux enseignantes, délaissent les figures masculines, pourtant très présentes.³ Évoquer cette présence et ses enjeux est une manière de saisir les représentations sociales du savoir intellectuel. Si les directrices de pensionnats font largement appel aux professeurs de sexe masculin, c'est en effet parce que leurs connaissances sont des garants du sérieux et du niveau d'une institution. Ces professeurs, cependant, sont aussi des hommes, dans une société où le cloisonnement entre les sexes se renforce. Leur présence parmi des jeunes filles provoque donc des débats publics, à des moments précis _ dans le cadre du courant réformateur des années 1840, lors de la création des cours secondaires en 1867 puis des lycées de jeunes filles en 1880 _ débats où se heurtent des conceptions différentes des relations entre les sexes.

« Je demande que les hommes en qualité de professeurs...soient exclus des pensionnats et institutions des jeunes personnes » : l'effort de féminisation du corps professoral (les années 1840)⁴

Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, la présence de professeurs de sexe masculin dans l'enseignement des jeunes bourgeoises n'a rien d'exceptionnel.⁵ Dès l'Ancien Régime, ils exercent dans les institutions aristocratiques dirigées par des religieuses, créant une tradition qui persiste après la rupture révolutionnaire. Ce sont eux qui assurent des cours dans les disciplines dites sérieuses (histoire, littérature, géographie et sciences) au sein d'établissements laïques ou religieux. Dans les années 1820 les rapports d'inspection

concernant les pensionnats parisiens de jeunes filles notent d'ailleurs sans commentaire leur présence. Sous la monarchie de Juillet, se développe en outre un nouveau type d'enseignement dirigé par des hommes et inspiré par le succès des cours d'éducation maternelle de David Lévi-Alvarès. Les mères ou les gouvernantes accompagnent leurs filles à des cours externes où des leçons sur des sujets littéraires ou scientifiques sont censées compléter l'éducation reçue dans la famille.⁶

Les années 1840 voient pourtant l'apparition d'un courant réformateur et critique qui se penche sur l'éducation secondaire féminine⁷. Des femmes et des hommes impliqués dans l'éducation féminine publient mémoires et articles de revues critiquant la frivolité de l'éducation bourgeoise existante. Leur principal objet d'investigation est le pensionnat laïque, alors de loin le plus répandu, où des jeunes filles âgées de huit à dix-huit ans passent entre un et dix ans de leur vie ; en 1846 on dénombre en effet à Paris 13 487 élèves inscrites dans 266 établissements non-confessionnels, contre seulement 1600 environ réparties entre 28 institutions religieuses et 2000 fréquentant des cours externes dirigés par des hommes⁸. L'établissement d'un système rigoureux d'examens ainsi que la création d'une École normale supérieure destinée aux femmes sont alors parmi les réformes maîtresses envisagées : c'est en effet l'absence d'une formation sérieuse et de diplômes à valeur nationale qui explique, pour les réformateurs, que l'élément masculin prédomine dans l'enseignement des disciplines les plus prestigieuses au sein des pensionnats secondaires féminins.

En 1844, la ville de Paris innove en créant trois postes salariés de « dames déléguées » chargées de la surveillance des nombreux pensionnats de la capitale. Des rapports détaillés sur les institutions féminines entre 1845 et 1857, résultats de leurs enquêtes, sont publiés par le Conseil Général du Département de la Seine ; ils montrent non seulement un souci réel d'offrir un enseignement sérieux aux jeunes bourgeoises mais encore l'importance des hommes dans ce même enseignement. Les statistiques établies à partir de ces rapports confirment leur prédominance : en 1846 on trouve ainsi 928 professeurs de sexe masculin, pour seulement 579 femmes⁹.

C'est en 1845 que, pour la première fois, la question de la présence d'hommes dans l'enseignement des jeunes filles devient une affaire publique et polémique : Louise Dauriat, femme de lettres et proche des milieux saint-simoniens, dénonce alors, dans un mémoire d'une trentaine de pages adressé aux dirigeants de la municipalité parisienne et à la Chambre des pairs, le scandale qu'introduisent les hommes dans les pensionnats féminins. Selon elle, « il n'est que trop vrai que parmi les maîtres, soit qu'ils enseignent les sciences, soit qu'ils

enseignent les arts, il en est qui ne craignent pas d'envelopper dans leurs infâmes séductions de jeunes pensionnaires ». Dauriat souligne de plus l'hypocrisie de la réglementation départementale concernant les maisons d'éducation de jeunes filles : alors que les autorités préfectorales, depuis 1837 surtout, exigent des femmes des diplômes de capacité et des attestations de moralité, les hommes n'ont, quant à eux, à justifier d'aucune qualification. En outre, insiste-t-elle, par leur présence ils privent des bourgeoises d'emplois légitimes¹⁰. Pour créer la sensation, le mémoire de Dauriat met surtout en avant le danger moral que représente la présence d'hommes parmi des jeunes filles, mais son argumentation montre aussi le souci d'approfondir les « études classiques » des jeunes filles bourgeoises, d'éliminer les ouvrages à l'aiguille (qui peuvent être appris sous le toit maternel) et de renforcer l'apprentissage physique à travers le développement de la gymnastique.

Ses écrits, largement diffusés au sein du milieu enseignant dans les revues pédagogiques qui fleurissent à l'époque, provoquent de vives réactions de la part des professeurs de sexe masculin qui insistent à la fois sur l'incapacité des femmes à donner une « instruction solide et sérieuse » (c'est l'opinion de Lévi-Alvarès), et sur la préférence accordée par les familles aux hommes dans l'instruction de leurs filles. « Supprimez les professeurs dans l'enseignement des demoiselles », se défendent-ils donc, « et le lendemain presque toutes les institutions laïques se fermeront, attendu que ce sont les professeurs qui seuls les soutiennent ; les parents qui tiennent à ce que leurs enfants aient de l'instruction, sachant que la science est à peu près nulle dans les couvents, confient leurs enfants à une institutrice qui leur procure des professeurs distingués »¹¹. Ce jugement, porté par les principaux intéressés, est évidemment sujet à caution ; mais les rapports d'inspection des pensionnats confirment l'attrait exercé par la présence de professeurs sur le recrutement de la clientèle des pensionnats féminins.

Convaincu de la supériorité intellectuelle des hommes, le milieu pourtant réformateur de la *Revue de l'enseignement des femmes* prend également ses distances par rapport à la position de Dauriat : « [L'homme] pénétré sans doute du sentiment de sa supériorité... s'attache à déployer toutes les ressources de son savoir et de son talent. Sa leçon est plus brillante, elle captive davantage, mais peut-être est-elle moins à la portée de toutes les intelligences »¹². Si la femme peut s'avérer plus apte à enseigner certaines matières, ce n'est pas le cas de celles considérées comme sérieuses. Les inspectrices des pensionnats parisiens, qui ne partagent pas non plus les idées de Dauriat, notent d'ailleurs : « Quant à présent, encourager le professorat des femmes, rien de mieux ; mais proscrire celui des hommes ne serait pas une mesure sage »¹³. Elles reconnaissent cependant la nécessité de s'assurer des diplômes et de la

moralité des professeurs, puisque les femmes sont soumises à de tels contrôles.

Les débats des années 1840 sont également marqués par la présence active de Joséphine Bachellery. Directrice depuis 1839 d'un pensionnat réputé de la capitale, inspirée par la méthode Jacotot prônant l'émancipation intellectuelle et l'égalité des intelligences, elle œuvre en vue de réformer l'éducation féminine dès les années 1830¹⁴. Reprenant la question du sexe des professeurs, elle insiste sur la nécessité d'établir et d'encourager un enseignement supérieur féminin pour que les femmes, et surtout celles issues des classes moyennes, puissent poursuivre des carrières plus intéressantes, notamment dans l'enseignement secondaire. Convaincue des capacités intellectuelles des femmes, elle appelle à la régénération des études féminines par « les idées et la science nouvelle ». Son expérience d'enseignante la rend cependant sceptique face aux demi-mesures proposées dans les années 1840 et elle fait de la création d'une École normale supérieure destinée aux femmes sa principale préoccupation. Les espoirs suscités par la révolution de 1848 l'amènent d'ailleurs à adresser un projet détaillé « d'École normale professionnelle du degré supérieur » au ministre Carnot.

Ce projet s'inspire nettement du bouillonnement d'idées associées au courant des socialistes utopiques avec qui Bachellery est en contact. Il souligne que le premier devoir de l'éducation nouvelle est d'enseigner aux filles le « dogme sacré des droits de tous et le grand devoir de la solidarité humaine ». Devenir la « collaboratrice intelligente des travaux de la communauté » implique l'accès à une instruction approfondie : « C'est dans la maison professe [*sic*], l'École normale que nous voudrions voir fonder, que devra croître et grandir la femme type que le monde moderne, la société démocratique prendra pour exemple ». Là, outre l'astronomie et la géologie, devraient être enseignées les langues grecques et latines, habituellement exclues des cursus féminins.¹⁵

L'initiative de Bachellery n'est d'ailleurs pas isolée dans cette première moitié du siècle. Dès 1834, la question d'une École normale destinée aux femmes avait été débattue à la Chambre des députés suite à une pétition de Sophie Masure, correspondante du *Globe*. En mars 1848, une autre directrice de pensionnat propose à nouveau la création d'une telle institution, précisant : « La République de 1792 a doté la France d'une École normale pour les hommes. J'ose espérer que la République de 1848 n'en fera pas moins en faveur des femmes »¹⁶. Ces espoirs, comme beaucoup nés lors de cette période, sont cependant déçus.

Malgré l'appui de Legros, partisan de l'amélioration de l'instruction féminine et délégué du ministère de l'Instruction publique de 1839 à 1848, l'effort fait pour évincer les hommes des

pensionnats féminins s'est soldé par un échec. Ni le souci d'encourager l'emploi féminin dans l'enseignement ni l'inquiétude face aux séductions possibles n'ont en effet créé un climat propice au changement. Le livre pourtant critique de Marie Sincère, traitant des problèmes rencontrés dans les pensionnats destinés aux jeunes bourgeoises, traduit ainsi l'acceptation générale du principe qui veut que l'homme enseigne aux filles. L'attitude dominante, qui revient à estimer les professeurs de sexe masculin seuls aptes à l'enseignement des disciplines les plus exigeantes, s'y trouve pleinement confortée : « l'esprit féminin », en effet, « éprouve une sorte de répulsion pour les sciences exactes » ; aux hommes donc d'élargir « l'horizon de ses pensées »... **17**

La question des professeurs hommes disparaît des débats publics avec la fin des espoirs révolutionnaires de 1848. À compter de cette date, et pendant presque deux décennies, le développement de l'enseignement secondaire féminin est dû essentiellement à la multiplication des congrégations enseignantes. Les hommes continuent d'exercer dans les pensionnats laïques et religieux, qui cherchent à attirer leur clientèle grâce au renom des cours dispensés par certains professeurs. Le tableau suivant résume les données concernant le personnel enseignant parisien aux alentours de 1850.

Personnel enseignant dans les pensionnats parisiens¹⁸

	Nombre de pensions	Maîtresses à l'intérieur	Sous-maîtresses	Professeurs femmes	Total femmes	Professeurs hommes	% des hommes*
1845	253	260	491	341	1092	898	59,91
1846	266	252		327	579	928	61,58
1847	243	170	436	332	938	949	65,40
1849	220	183	445	431	1059	758	55,25
1850	214	179	450	418	1047	688	53,54
1851	213	189	469	375	1033	662	54,00
1852	200	176	480	431	1087	675	52,65
1853	200	175	480	494	1149	703	51,24
1854	196	-		516		679	
1855	220	-	497	542		857	
1860	218	-		637		705	

* pourcentage des hommes calculé en excluant les sous-maîtresses

L'évolution est certes à l'avantage des femmes mais, comme les inspectrices le soulignent, les raisons économiques sont ici fondamentales. La concurrence des pensionnats religieux sous le Second Empire et la cherté des loyers consécutive aux travaux d'Hausmann ont mis de nombreuses institutions devant la nécessité de faire des économies. La diminution du personnel masculin ne doit cependant pas masquer sa présence toujours statistiquement importante. Les inspectrices des pensionnats parisiens notent d'ailleurs en 1853 que ce sont toujours les professeurs qui font la réputation d'une institution : « Les grandes élèves les préfèrent, les familles les imposent »...¹⁹

Face à leurs professeurs de sexe masculin, les jeunes filles adoptent globalement l'attitude de leur famille. Ainsi, les rares écrits intimes ou autobiographiques témoignent généralement du respect accordé à l'intellect de l'homme. Les souvenirs de la comtesse Puliga, particulièrement représentatifs, évoquent la présence de nombreux maîtres d'agrément et de professeurs au sein du très réputé Institut Beaujon tenu par madame Saint Aubin Deslignières. La plupart de ces professeurs (il n'y a pas de femmes parmi eux, dans ce grand établissement de 112 élèves) sont l'objet d'éloges ; certains commentaires laissent pourtant soupçonner que les jeunes filles sont également bien conscientes des pouvoirs séducteurs (ou de l'absence de ceux-ci) de leurs maîtres. Si, à son insu, la comtesse reprend un modèle familial et paternel pour juger certains « compétents » ou « indulgents », il y a cependant des exceptions : elle qualifie ainsi le professeur d'histoire et de littérature, monsieur Dantier, « d'ancien beau » qui s'habille comme un dandy et se fait friser les cheveux pour enseigner²⁰. Perce ici timidement l'image d'un corps masculin sexualisé et potentiellement dangereux.

Cette même sensibilité au physique de ses professeurs se retrouve dans le journal intime de Pauline Weill, pensionnaire puis sous-maîtresse dans une institution juive de la capitale entre 1858 et 1859. Le professeur d'arithmétique est ainsi un objet d'hilarité pour Pauline, âgée de dix-sept ans : « Qu'on se figure un petit homme de la plus petite taille, aussi gras que grand, un ventre tout rebondi, une tête chauve grosse et plate et assortie du reste à tous les autres membres du corps »²¹. Habituellement peu loquace sur l'aspect extérieur de son entourage, Pauline considère ce professeur d'un œil nettement critique. Cette attention particulière, accordée à celui qu'elle traite de « petit bon homme », est peut-être d'ailleurs liée au manque de respect qu'il inspire dans sa discipline : « [C'est] à la fois fort divertissant à le regarder et très ennuyeux à assister à sa leçon. Il parle toujours de l'expérience qu'il a acquise et de son grand savoir ; et au bout de compte je crois que sa méthode n'est bonne à rien »²².

Cet intérêt pour l'individu lui-même, par-delà sa simple valeur intellectuelle, tient cependant peu de place dans le discours public sur l'éducation. Il existe certes quelques histoires romancées mettant en scène de jeunes et séduisants professeurs dans le cadre de pensionnats féminins, mais l'intrigue passionnelle ne s'y développe qu'entre sous-maîtresses et professeurs. Dans un roman d'Adèle Esquiros paru en 1861, la jeune mademoiselle Grognon, orpheline et sous-maîtresse, rêve ainsi du professeur d'écriture, monsieur Laval²³.

La représentation des professeurs de sexe masculin change cependant radicalement en 1867 quand Victor Duruy, ministre libéral de l'Instruction publique, essaie de créer un système d'enseignement secondaire féminin. Pour la première fois, la presse, toutes tendances confondues, se fait largement l'écho de la tentative de réforme. Un débat s'engage, où les hommes se retrouvent au premier plan ; l'opposition vient alors des cléricaux qui lient religion, femme et foyer dans leur défense d'un ordre « naturel » des sexes.

« C'est à la femme à former le cœur de la femme » : les polémiques autour des cours

Duruy (les années 1860)²⁴

C'est dans une circulaire d'octobre 1867 que Duruy annonce son projet ; pour lui, « il reste une chose considérable à faire : il faudrait fonder l'enseignement secondaire des filles qui, à vrai dire, n'existe pas en France ». Il propose donc la création de cours secondaires payants destinés aux jeunes bourgeoises âgées de quatorze à dix-huit ans, comprenant une instruction littéraire générale et des « leçons de vérités scientifiques ». Son souhait initial est d'instaurer un cursus progressif dont l'achèvement pourrait être sanctionné par l'obtention du brevet d'enseignement²⁵. Sont pris pour modèles les cours privés déjà existants, tel celui de Lévi-Alvarès, que Duruy se propose d'étendre à l'ensemble du territoire tout en leur conférant un caractère public. Des locaux municipaux pourraient être mis à disposition. « Quant aux maîtres et aux moyens d'enseignement, ils sont tout prêts »²⁶ : ce sont les trois mille professeurs du système secondaire public qui, faute de personnel qualifié féminin, sont appelés à assurer ces cours, où mères et gouvernantes sont censées accompagner leurs filles.

La proposition de Duruy n'est en rien révolutionnaire ; cette éducation plus sérieuse, en effet, vise avant tout à aider les femmes à assumer leurs responsabilités au sein de la famille. La circulaire d'octobre 1867 est sans équivoque à ce sujet : « Pour fortifier son jugement et orner son intelligence, pour apprendre à gouverner son esprit et à se mettre en état de porter avec un autre le poids des devoirs et des responsabilités de la vie, sans sortir du rôle que la nature lui assigne, il faut à la femme une instruction forte et simple... »²⁷ Duruy omet donc du cursus les disciplines reines de l'enseignement classique masculin que sont la philosophie, le latin et le grec. Pour le clergé catholique cependant, c'est l'absence de tout enseignement religieux, laissé aux soins des ministres du culte hors du cadre des cours, qui constitue le point névralgique.²⁸

Entre 1867 et 1870 plus de soixante-dix cours se mettent en place sur l'ensemble du territoire ; nombreux, cependant, sont ceux qui ferment leurs portes après seulement un an de fonctionnement. La guerre franco-prussienne sonne de plus le glas de cet effort de réforme : ainsi en 1878 seule une dizaine de ces cours subsiste encore²⁹. Les rapports officiels suggèrent d'ailleurs que cet enseignement n'a attiré, globalement, que peu d'élèves, malgré un enthousiasme ponctuel. Si protestantes et juives ont été nombreuses à le suivre, les familles catholiques, quant à elles, l'ont dans l'ensemble évité, du fait de l'hostilité déclarée du clergé³⁰.

Monseigneur Dupanloup, archevêque d'Orléans, énonce le premier les raisons d'un échec probable des créations municipales. Auparavant il avait soutenu le besoin d'un enseignement sérieux réservé aux jeunes filles, mais selon lui, les cours secondaires seraient un remède pernicieux. Il dénonce dans un premier temps les inconvenances morales de ces cours : « Ce qui stupéfait en tout ceci, c'est l'aberration d'esprit, c'est l'inconséquence et l'anomalie des choses ». Il s'élève en outre face à la révolution éducative qu'il soupçonne à l'œuvre. « Je résiste à la fondation d'une Université de femmes, conduite par des hommes. Je résiste au nom de tant de femmes qui n'ont dans notre société que cette fonction, qui leur appartient essentiellement, et contre lesquelles on organise la concurrence du bon marché. » Les cours, dans son esprit, ne peuvent que bouleverser l'ordre social en arrachant les jeunes filles à la sphère domestique. « [Elles] sont élevées pour la vie privée ; je demande qu'elles ne soient pas conduites aux cours, aux examens, aux diplômes, aux distributions qui préparent les hommes à la vie publique »³¹. Les diatribes de l'archevêque s'étendent d'ailleurs très largement sur les dangers représentés par un enseignement dispensé par des hommes sans

contrôle de la part des familles et par le caractère public des cours.

Dupanloup, dans un second temps, poursuit la bataille menée contre Duruy dans *La Femme Chrétienne*, où il relève les conséquences plus spécifiquement religieuses de cet enseignement sans dieu. « Il y a ici un péril, et un profond péril »³² ; cet aspect, en effet, constitue certainement dans un contexte de forte tension religieuse la raison profonde de son opposition même si, pour des motifs d'ordre stratégique, il n'est pas mis prioritairement en avant³³. Le débat public qui se déchaîne alors autour des cours exploite donc plutôt l'immoralité sous-jacente que représente la présence d'hommes dans l'enseignement des filles.

Les autres ecclésiastiques sont les premiers à prendre le relais de ces craintes, dans des lettres et des circulaires diffusées dans leurs diocèses, ainsi que dans leurs sermons. L'archevêque de Lyon, De Bonald, publie en particulier une circulaire en décembre 1867, au moment de la mise en place des cours, où il dénonce la confusion des sexes : « Nous craignons la fragilité de la jeunesse et la violence des passions. Quoi ! Vous voulez exposer de jeunes filles de quatorze à dix-sept ans, qui peut-être déjà soutiennent assez de luttres contre leur cœur et leur imagination, vous voulez les exposer à l'impression que feront sur elles de jeunes hommes aux manières élégantes, au langage séducteur, aux prévenances affectueuses ! Vous croyez que les soins intéressés que leur donneront de jeunes professeurs, peut-être libres penseurs, seront pour elles sans périls ! » Au cas où ses lecteurs n'auraient pas compris, suit l'histoire d'une demoiselle à la réputation ruinée, ses parents ayant fait appel à un jeune professeur qui a abusé de son innocence³⁴. L'évêque d'Angers, quant à lui, n'hésite pas à évoquer l'exemple d'Abélard et Héloïse³⁵. Ainsi, dans le milieu clérical apparaît un discours qui met l'accent sur le corps sexué des professeurs. Ce n'est plus la raison masculine qui caractérise les professeurs mais leurs manières, leurs façons de s'habiller, leurs gestes séducteurs. Renversement paradoxal des lieux communs concernant la « culture » masculine et la « nature » féminine, cette argumentation trouve alors un écho surprenant dans la société du Second Empire.

Monseigneur Darboy, archevêque de Paris, essaie pourtant, pour sa part, de calmer les passions déchaînées par les cours. Son analyse insiste sur l'inquiétude générée par le caractère public du nouvel enseignement. « D'abord ce qui paraît avoir frappé [Dupanloup] surtout, ce sont les allées et venues des jeunes filles dans un lieu public comme la mairie, et leur présence sous le regard et la parole des hommes. Il a vu là d'assez graves inconvénients, d'après sa connaissance du cœur humain en général »³⁶. Pour l'archevêque, c'est en fait surtout de l'intervention massive de la presse, qui occasionne une publicité des débats en cours, que provient le problème.

La presse conservatrice se lance en effet à cœur joie dans la bataille, jouant également sur l'inquiétude qu'inspirent la franc-maçonnerie et la libre pensée dans les milieux bourgeois. *L'Univers*, le journal ultramontain de Louis Veuillot, énonce clairement les résultats probables de tels cours pour jeunes filles, dont le but paraît être d'émanciper les femmes à travers une éducation universitaire : « Émanciper la femme », écrit-il sans équivoque, « c'est l'arracher aux devoirs et aux occupations de son état, aux vertus de son sexe, pour en faire l'émule et l'égale de l'homme dans les fonctions de la vie civile »³⁷. Plus subtilement, ce même journal dénonce la présence active des hommes dans cet enseignement dans le but de suggérer que celui-ci s'attaque non seulement au catholicisme et aux rapports entre les sexes, mais encore, plus généralement, à l'ordre sexuel bourgeois lui-même. Au mépris de la réalité, un journaliste y écrit ainsi que l'éducation des filles par des hommes est « un fait inouï, sans analogue dans l'histoire des sociétés, [un] projet fatal à la religion et aux mœurs publiques »³⁸. D'autres

publient des chansons qui évoquent les possibilités amoureuses de tels contacts. Le message est donc clair : aux parents de se méfier, car filles et gouvernantes risquent fort de tomber là sous le charme de jeunes professeurs séduisants et célibataires et sous celui plus pernicieux de connaissances inutiles.

L^, du haut savoir flambe

Le pompeux lumignon

J'y fais briller ma jambe,

Mon buste et mon chignon

Larifla !

Que veut-on que je craigne

d'un propos mal vtu ?

C'est affaire ^ ma dugne

De garder ma vertu

Larifla !³⁹

Face à ces attaques contre l'initiative de Duruy, les milieux libéraux réagissent vigoureusement. En réponse aux critiques concernant les professeurs de sexe masculin sont publiées des statistiques qui révèlent la présence effective d'un grand nombre d'hommes dans l'enseignement existant, tant religieux que laïque : en 1863 on compte 2686 hommes dans les pensionnats féminins⁴⁰. De plus, s'agissant des nouveaux cours, la rigueur dans la sélection des professeurs est mise en avant : préfets et maires choisissent de préférence des hommes mûrs, parfaitement respectés au sein de la communauté. À Troyes, la municipalité refuse ainsi d'engager M. Lemonnier, futur maître de conférence à l'École de Sèvres, parce qu'à vingt-six ans il est « jeune, beau garçon et par suite dangereux »⁴¹. De nombreux défenseurs de la réforme insistent d'ailleurs sur l'aspect conservateur du projet lui-même, qui ne cherche pas du tout à arracher les jeunes filles à leur famille pour en faire des étudiantes : « Des étudiantes ! », s'exclame-t-on, « quand l'objet principal du nouvel enseignement est précisément de ne pas séparer la fille de la mère ! »⁴² Justifier l'absence d'un enseignement religieux (de même que la présence particulièrement marquante de cours scientifiques) se révèle cependant beaucoup plus difficile.

L'aspect public du nouvel enseignement offre un moyen aux détracteurs des cours de politiser le débat et ensuite de sexualiser la controverse en se focalisant sur la présence des hommes. L'insistance sur l'immoralité sous-jacente est ainsi une stratégie, et une stratégie hautement efficace. Bien peu de familles bourgeoises ont osé prendre une telle décision qui semblait une transgression tout à la fois des ordres religieux, social et sexuel. La première bachelière femme, Julie-Victoire Daubié, dénonce donc sans grand écho « [l']indice déplorable de notre abaissement moral » que représentent les arguments hostiles aux cours : « Pour ce qui est des dangers que courraient les jeunes personnes sur la voie publique, ou devant l'exposition de vérités scientifiques et morales qui sont le patrimoine inaliénable de l'humanité, les cris d'alarmes jetés à ce sujet, s'ils sont justes, ont de quoi nous rendre honteux de notre civilisation »⁴³.

Cerner la réaction des jeunes filles face au nouvel enseignement se révèle extrêmement difficile. Un grand nombre d'entre elles a dû considérer, surtout dans les petites villes de province, qu'assister aux cours comportait bien trop de risques. À Amiens, l'inspecteur d'Académie note en effet « [qu'] on a cherché à effrayer les mères en leur faisant entendre que les demoiselles qui suivraient ces cours trouveraient difficilement à se marier »⁴⁴. Quelques rares témoignages d'un point de vue divergent se retrouvent cependant dans les archives. Une jeune fille fréquentant le cours de Bourges constate ainsi : « Aujourd'hui seulement nous savons ce que c'est qu'apprendre et travailler »⁴⁵. Inconsciemment sans doute, son appréciation reflète l'opinion courante selon laquelle seuls les hommes sont à même de dispenser une réelle culture intellectuelle. En définitive, les demoiselles qui suivent les cours sont souvent filles de maires, de préfets ou d'autres notables locaux qui s'inscrivent par simple fidélité aux opinions familiales. Leurs appréciations personnelles ont laissé peu de traces.

Avant même l'échec du nouvel enseignement, l'opposition à laquelle il se heurte influe sur son fonctionnement. Les professeurs qui assurent les cours semblent en effet avoir intériorisé les critiques : à un vrai cursus scolaire ils préfèrent souvent des conférences publiques où le travail pédagogique est quasiment inexistant. Rapport après rapport, les inspecteurs soulignent le caractère facultatif des devoirs, l'absence d'interrogations orales. Il s'agit de ne pas donner aux jeunes filles l'habitude de paraître en public, comme l'explique l'inspecteur de l'Académie de Lyon pour qui « le savoir des femmes est comme les fleurs ; il ne doit pas être exposé à un soleil trop ardent ; il doit être le parfum du foyer domestique »⁴⁶. Malgré la présence des sciences, voire de la philosophie, les cours secondaires Duruy renforcent l'idée régnante d'un savoir féminin « autre » et « moindre » que le savoir masculin. Plus lourde pour l'avenir, la défense cléricale d'un enseignement des jeunes filles assuré par des femmes renvoie à une représentation maternelle et naturelle du professeur de sexe féminin, destinée à durer.

« L'invention de la femme professeur » (les années 1880)⁴⁷

La création d'un système public d'enseignement secondaire féminin n'intervient finalement que dix ans après l'échec des cours Duruy. La loi Camille Sée qui le fonde, dans un climat politique bien différent, provoque beaucoup moins de débats, comme si l'essentiel des critiques avait déjà été formulé. Il est donc peu surprenant de constater que le système mis en place porte les traces des controverses antérieures⁴⁸. Afin de faire passer leur loi tout en évitant les accusations portant sur la nature même des nouveaux établissements, rapporteurs et défenseurs reprennent à leur compte la rhétorique domestique⁴⁹. Si le nouvel enseignement des filles est secondaire, il ne mène pourtant pas au baccalauréat, tandis que son contenu reste distinct de celui des cursus masculins. Innovation majeure cependant, la loi crée la figure du professeur au féminin avec, en 1881, la fondation de l'École normale supérieure de Sèvres.

Les républicains, à l'origine, soutiennent pourtant l'emploi de professeurs hommes dans les nouveaux lycées et collèges de jeunes filles, faute de personnel féminin qualifié. Contrairement à ce qui s'est passé en 1867-68, cette décision provoque alors peu de réactions si ce n'est celle du sénateur conservateur le comte Debassayns de Richemont qui critique « ce mélange singulier de personnel masculin et de personnel féminin »⁵⁰. Par la suite, le souci de remplacer les hommes par les femmes représente davantage une concession à la morale bourgeoise qu'un triomphe des aspirations féministes telles que les avait énoncées Joséphine Bachellery. La commission nommée pour l'examen de la proposition de loi de Camille Sée déclare d'ailleurs son indifférence quant au sexe des enseignants, et si elle se prononce plutôt en faveur des femmes, c'est pour des raisons bien particulières : les carrières leur sont fermées, alors qu'elles sont naturellement institutrices puisqu' « il suffit pour cela qu'elles

soient mères »⁵¹. Camille Sée insiste cependant sur le caractère timide des nouvelles recrues, « accoutumées à une vie austère et contemplative », afin de masquer la menace potentielle pour l'ordre social que représente l'ouverture du professorat aux femmes. Implicitement, les républicains ont ainsi repris pour modèle du nouveau professeur la figure traditionnelle de la religieuse enseignante. Pour les femmes l'enseignement, loin de devenir une profession, reste donc une vocation⁵².

La question des professeurs cesse alors d'être un sujet sensible et, dans le dernier quart du siècle, leur présence parmi les jeunes filles n'est plus remise en question. Une étude sur l'enseignement secondaire libre, au début du vingtième siècle, montre d'ailleurs que, malgré l'existence de femmes diplômées, les hommes demeurent très présents. Une statistique de 1914 portant sur les institutions catholiques parisiennes confirme cela, dénombant 86 hommes sur un total de 256 personnes (soit 33%)⁵³. Dans le système public, la présence masculine perdure de façon similaire : les meilleurs lycées parisiens accordent ainsi leur préférence aux hommes, surtout pour la préparation du concours à Sèvres, alors que la féminisation du personnel secondaire ne se fait guère qu'en province⁵⁴.

L'ouverture du métier de professeur aux femmes n'a d'ailleurs pas bouleversé les représentations culturelles des savoirs masculin et féminin. À la fin du siècle, la réaction de la jeune Catherine Pozzi semble ainsi révélatrice d'un état d'esprit très répandu dans les milieux de l'élite bourgeoise. Inscrite pendant quelques mois dans un cours tenu par des femmes, qu'elle trouve tout d'abord « très bien », elle est rapidement désenchantée : « Ce cours des demoiselles Allest est trop bête. On apprend une leçon tous les quinze jours, on fait des devoirs ineptes. Je suis bien contente de ne plus y aller. En revanche, j'aurai un professeur qui viendra me donner des leçons 2 fois par semaine. De cette façon je ne ferai que des choses utiles... Quelle veine d'avoir un prof ! Les garçons vont me respecter, et je vais devenir savante »⁵⁵. Pour cette jeune fille, comme pour beaucoup d'autres, ce sont toujours les hommes qui détiennent le savoir.

Ainsi, tout au long du siècle, le regard public porté sur l'éducation féminine, malgré l'absence de toute finalité professionnelle, contribue à faire de la présence des hommes un enjeu politique, ainsi qu'à sexualiser le corps des professeurs, tant hommes que femmes, ces dernières étant renvoyées à leur fonction maternelle. Alors que l'opposition aux professeurs hommes apparaît progressiste dans les années 1840, elle devient ensuite beaucoup plus conservatrice sous l'influence du clergé opposé aux cours Duruy. Est-ce un hasard que les principales protagonistes du débat initial soient des femmes, alors que par la suite interviennent surtout des hommes ? De même, à mesure que les défenseurs de l'ordre « naturel » soutiennent la cause des femmes, le type d'éducation envisagé se sexualise également : une éducation purement féminine implique en effet alors une atmosphère familiale et l'absence de la rigueur intellectuelle apportée, soi-disant, par les hommes. En fin de compte, la femme professeur apparaît associée à un idéal féminin largement défini par les cléricaux, vidé de ce fait de ses implications dangereusement féministes et intellectuelles. Curieusement, la loi Camille Sée fige cette vision de l'éducation féminine pour quelques décennies encore⁵⁶. Afin de faire accepter le professeur au féminin, abandonner le principe de l'égalité intellectuelle entre les sexes était donc nécessaire. Bachellery aurait été déçue...

Bibliographie

ALBISETTI, J.

1993 « The feminization of teaching in the nineteenth century : a comparative perspective », *History of Education* 22 : 252-263.

BACHELLERY, J.

1848 *Lettres sur l'éducation des femmes*, Paris.

articles dans *La Voix des Femmes* (mars-avril).

BOUSQUET, P.

1982 « Une Tentative de municipalisme scolaire : l'enseignement primaire parisien sous la monarchie de Juillet », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*: 72-95.

BRADA, (pseudonyme de la Comtesse Puliga)

1921 *Souvenirs d'une petite Second Empire*, Paris, Calmann-Lévy.

DAUBIÉ, J.V.

1870/1992 *La Femme pauvre au dix-neuvième siècle*, t. 1, Paris, Côté-femmes.

DAURIAT, L.

1846 *Mémoire adressé à Messieurs les membres du conseil général du département de la Seine*, Paris.

DUPANLOUP, Mgr

1867 (A) *M. Duruy et l'éducation des filles. Lettre de mgr l'évêque d'Orléans à un de ses collègues*, Paris, Douniol.

1867 (B) *Seconde lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans sur M. Duruy et l'éducation des filles*, Paris, Douniol.

1868 *La Femme chrétienne et française ; dernière réponse à M. Duruy et à ses défenseurs par Mgr l'évêque d'Orléans*, Paris, Douniol.

GRÉARD, O.

1882 *Éducation et instruction, enseignement secondaire*, I, Paris.

HORVATH-PETERSON, S.

1984 *Victor Duruy and French Education. Liberal Reform in the Second Empire*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.

1884 *Les Lycées et collèges de jeunes filles. Documents, rapports et discours à la Chambre des députés et au Sénat. Décrets, arrêtés, circulaires, etc.*, préface par M. Camille Sée, Paris, Cerf.

MARGADANT, J.B.

1990 *Madame le Professeur. Women Educators in the Third Republic*, Princeton, Princeton University Press.

MAURAIN, J.

1930 *La Politique ecclésiastique sous le Second Empire de 1852 à 1869*, Paris.

MAYEUR, F.

1971 « Les Évêques français et Victor Duruy : les cours secondaires de jeunes filles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 62 (Juillet-Décembre) : 267-304.

1977 *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la IIIe République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

1979 *L'Éducation des filles en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette.

OFFEN, K.

1982 « The Second Sex and the Baccalauréat in Republican France, 1880-1924 », *French Historical Studies* 3 : 252-286.

PERETZ, H.

1985 « La Création de l'enseignement secondaire libre de jeunes filles à Paris (1905-1920) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 32 : 237-275.

POZZI, C.

1995 *Journal de jeunesse, 1893-1906*. Paris, Verdier.

RIOT-SARCEY, M.

1994 *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*. Paris, Albin Michel.

ROGERS, R.

1995 « Boarding Schools, Women Teachers and Domesticity : Reforming Girls' Secondary Education in the First Half of the Nineteenth Century », *French Historical Studies* 19 : 153-181.

SINCERE, M. (pseudonyme de ROMIEU)

1854 *Les Pensionnats de jeunes filles*, Paris.

Notes

1 AN, F17 12432, lettre du 11 sept. 1845.

2 *Tribune de l'enseignement*, 1er avril 1839.

3 Mayeur en parle brièvement dans son excellente synthèse, 1979: 67-75.

4 Dauriat, 1er janvier 1845.

5 Pour une analyse comparative de cette question, voir Albisetti 1993.

6 Mayeur 1979 : 69-73. Lévi-Alvarès est à la fois auteur de manuels novateurs sur le plan pédagogique et professeur de cours pour les jeunes filles du monde.

7 Voir Rogers 1995.

8 Gréard, I, 1882 : 116-117, 122. A titre de comparaison, à la fin de la monarchie de Juillet, dans les écoles primaires masculines et féminines parisiennes, on trouve environ 55 000 élèves. Bousquet 1982 : 89.

9 *Résultats de l'inspection des pensionnats de demoiselles*, séance du Conseil Général du Département de la Seine du 10 nov. 1846. Ces volumes se trouvent à la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris.

10 Dauriat 1846.

11 AN, F17 12432, lettre de « professeurs » du 11 sept. 1845 aux membres du Conseil Royal de l'Instruction publique. Cette lettre collective est une réponse directe au mémoire de Dauriat.

12 *Revue de l'enseignement des femmes*, novembre 1846. Cette revue mensuelle paraît entre 1845 et 1848 et traduit l'intérêt porté durant cette période à l'éducation féminine. Elle résume les actes officiels concernant l'instruction féminine et fait état en général des progrès dans la matière.

13 *Résultats de l'inspection des pensionnats*, séance du 10 nov. 1846.

14 La méthode Jacotot fait largement appel à la raison, à travers l'idée que tous les savoirs

s'enchaînent : « Sachez une chose et rapportez-y tout le reste ». Plus fondamentalement, selon Jacotot, « chacun peut s'instruire tout seul », puisque « toutes les intelligences sont égales ».

15 Bachellery 1848 : 211-236. Voir Riot-Sarcey 1994. C'est plutôt étonnant de voir l'utilisation d'une terminologie religieuse _ « la maison professe » _ sous la plume de Bachellery, très opposée aux congrégations enseignantes.

16 AN, F17 12 432, dossier de Burat Johanneau, sans réponse du Ministère.

17 Sincère 1854 : 37-49. De son vrai nom, Marie Romieu, Madame Philarète Chasles, Sincère publie plusieurs ouvrages sur les femmes et l'éducation dans les années 1850.

18 Tableau établi en utilisant les chiffres publiés dans les résultats des inspections des pensionnats du Conseil général du département de la Seine. Les maîtresses à l'intérieur sont les femmes habitant le pensionnat, dispensant un enseignement classique. Les professeurs femmes viennent de l'extérieur comme les professeurs hommes. Quant aux sous-maîtresses, elles assurent des surveillances et l'enseignement des petites classes.

19 *Résultats de l'inspection des pensionnats*, Conseil général du département de la Seine 1853.

20 Brada 1921 : 76-88.

21 Weill 3 février 1858.

22 Weill 17 mars 1859.

23 Esquiros 1861: 59-78.

24 AN, F17 8754, citation du Cardinal Donnet dans une lettre du recteur au Ministre le 10 janv. 1868, Académie de Bordeaux.

25 Dans la pratique la faible durée des cours tant dans l'année que dans le temps a empêché la mise en place d'un véritable cursus dans la plupart des villes.

26 Circulaire du 30 oct. 1867, reproduite dans Dupanloup 1868 : 148-154.

27 *Ibid.*

28 Voir Mayeur 1979 : 116-117.

29 AN, AJ16 516, rapport sur les cours secondaires dans le *Journal Officiel de la République française* 4 août 1879, p. 8094. Voir aussi Mayeur 1979 : 125.

30 Horvath-Petersen 1984 : 168-171 ; Mayeur 1979 : 113-138.

31 Dupanloup 1867 A : 18, 27-28.

32 Dupanloup 1868 : 98.

33 Maurain 1930.

34 AN, F17 8755, circulaire du 10 déc. 1867.

35 Mayeur 1971 : 278.

36 AD Moselle, 2T 165, procès verbal d'une séance du 9 déc. 1867 au Conseil Impérial.

37 AN, F19 3972, *L'Univers*, 23 mars 1869. Pour une analyse de l'ensemble de la réaction cléricale aux cours de Duruy, voir Mayeur 1971.

38 *L'Univers*, 28 nov. 1867, reproduit dans la *Revue d'Instruction Publique* du 5 déc. 1867.

39 AN, F19 3972. Chanson intitulée « L'Etudiante », reproduite dans *l'Univers*, le 24 déc. 1867.

40 Voir *Revue de l'Instruction Publique*, 5 déc. 1867.

41 Cité dans Mayeur 1979 : 117.

42 *Revue de l'Instruction Publique*, 5 déc. 1867.

43 Daubié 1992 : 149-150.

44 AN, F17 8755, déc. 1867.

45 AN, F17 8756, lettre du 8 août 1868.

46 AN, F17 8755, rapport du 30 mai 1868 dans l'Académie de Lyon.

47 L'expression est de Margadant 1990.

48 Voir Mayeur 1977 ; Margadant 1990.

49 Duruy avait fait de même mais n'avait pas prévu l'ampleur de la résistance catholique.

50 *Les Lycées et collèges de jeunes filles* 1884 : 283.

51 *Ibid.* : 151.

52 Margadant 1991: 39-40. L'auteur y développe davantage l'idée que l'image de la femme professeur se calque sur celle de la soeur enseignante et que la première génération de Sèviennes a largement intériorisé cette vision presque sacerdotale de leur métier.

53 Peretz 1985 : 256-257.

54 Mayeur 1977 : 327.

55 Pozzi 1995 : 84-85. Cette entrée du journal intime est de 1896.

56 Voir Offen 1982.

A propos de Rebecca ROGERS

Rebecca Rogers, d'origine américaine, est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg II. Ses travaux portent sur l'éducation secondaire des filles en France et dans les colonies au XIXe siècle. Elle a publié *Les Demoiselles de la Légion d'honneur. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur au XIXe siècle* (Plon, 1992) ainsi que plusieurs articles en anglais sur l'éducation des filles.